



Rennes, le 10 décembre 2024

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Nom, Prénom

14 rue Papu  
35000 RENNES  
s3-rennes@snepfusu.net

## Invitation pour le Stage de formation syndicale ► FIN DE CARRIERE ◀

Suivi du dossier :  
**Virginie GAYIC**  
06 95 64 06 46  
**Rozenn HERROUX**  
06 81 56 62 58

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 -  
Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU Bretagne, qui aura lieu le :

**Jeudi 6 mars 2025 de 9h à 17h**  
**à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Réformes des retraites et rallongement de carrière**  
Retour historique sur les différentes réformes des retraites
- 2. Ma santé**  
La sécurité sociale  
Santé au travail  
Retour sur les enquêtes du SNEP-FSU usure pro et fin de carrière  
PSC  
Congés pour raison de santé et dispositifs de maintien dans l'emploi  
Aménagement, allègement de service
- 3. Ma fin de carrière**  
Retraite anticipée pour invalidité  
Retraite progressive

Nous comptons sur ta présence.  
Bien cordialement.

**Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY**  
Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne

*Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur sous/couvert de ton chef d'établissement au moins 1 mois avant la date de la réunion. Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.*

## Demande de congé pour formation syndicale

Nom – Prénom : <sup>(1)</sup>  
Grade et fonction : <sup>(1)</sup>  
Etablissement : <sup>(1)</sup>

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes  
s/c de M.Mme le.la Principal.e

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

**Jeudi 6 mars 2025 de 9h à 17h**  
**à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature <sup>(1)</sup>

**(1) à préciser**